



Rapport d'activité leasing 2024

Principaux travaux en 2024

Intégration des activités de leasing dans Febelfin

Dans le cadre de la révision de sa gouvernance, Febelfin a proposé à plusieurs de ses associations constitutives, dont l'Association belge de Leasing asbl (ABL asbl), d'intégrer pleinement les activités de ces associations en son sein. L'objectif est ici d'accroître l'efficacité en termes de fonctionnement et d'améliorer encore le soutien de Febelfin.

Dans ce contexte, une Assemblée générale extraordinaire et une Assemblée générale spéciale de l'ABL asbl se sont tenues le 30 janvier 2025, au cours desquelles la dissolution et la liquidation de l'ABL asbl ont été approuvées.

Depuis lors, l'ABL n'est plus une association constitutive de Febelfin, mais les activités de leasing ont été entièrement intégrées dans Febelfin.

L'ancien Conseil d'Administration de l'ABL a été remplacé au sein de Febelfin par le Leasing Committee. Les membres de l'ancienne ABL forment ensemble le Leasing Member Forum.

Certificat de livraison uniforme et plateforme numérique « order to payment »

En février 2024, un certificat de livraison uniforme en français, néerlandais, anglais et allemand a été mis à la disposition de toutes les sociétés de leasing membres du Leasing Member Forum. Les sociétés de leasing peuvent demander aux fournisseurs d'actifs d'utiliser ce certificat de livraison.

Le certificat de livraison uniforme est une première étape vers une numérisation plus poussée des processus. Dans ce contexte, il est possible de développer une plateforme numérique « order to payment » à laquelle les sociétés de leasing financier peuvent se connecter.

Une plateforme numérique « order to payment » à laquelle la plupart des sociétés de leasing financier sont connectées offre l'avantage, outre l'efficacité opérationnelle, de pouvoir prévenir la fraude. Elle permet également de collecter des informations sur les actifs.



Une option possible est que les sociétés de leasing financier ne créent pas leur propre plateforme, mais rejoignent la plateforme des sociétés de leasing opérationnel, à savoir la plateforme Mobiorder de Mobeyond. Actuellement, le nombre de types d'actifs pour lesquels Mobiorder peut être utilisée est limité aux voitures, camionnettes, motos, vélos et wallboxes.

Si les sociétés de leasing financier rejoignaient la plate-forme Mobiorder, il faudrait non seulement élargir le nombre de types d'actifs, mais aussi enrichir cette plate-forme des éléments nécessaires dans le cadre d'un leasing financier.

Des discussions sont en cours à ce sujet avec Mobeyond.

Traitement TVA des indemnités de rupture des contrats de leasing

A l'occasion de contrôles TVA, le contrôleur a fait remarquer à plusieurs membres du Leasing Member Forum que l'indemnité de rupture dans le cadre des contrats de leasing pourrait devoir être soumise à la TVA dans certains cas. Il n'existe toutefois aucune directive à cet égard et plusieurs contrôleurs auraient demandé des éclaircissements à l'Administration centrale de la TVA.

Les indemnités de rupture imputées au client en cas de résiliation anticipée du contrat de leasing ont été traditionnellement considérées par l'Administration centrale de la TVA comme une compensation. Ces indemnités de rupture sont exonérées a priori de TVA car elles ne sont pas considérées comme la contrepartie d'un service ou d'une livraison de biens. La compensation vise simplement à réparer le dommage causé.

Cependant, ces dernières années, la Cour européenne a rendu un certain nombre d'arrêts qui pourraient remettre en cause cette vision des choses.

Afin d'obtenir une sécurité juridique quant à l'application de la réglementation sur la TVA en ce qui concerne les indemnités de rupture dans les contrats de leasing, le secteur du leasing a entamé des discussions avec l'Administration centrale de la TVA en 2023. Il a été guidé à cet égard par le cabinet d'avocats Loyens&Loeff.

Suite à ces discussions, l'Administration centrale de la TVA a envoyé une lettre à Loyens&Loeff le 8 avril 2024 dans laquelle elle a annoncé qu'une circulaire sur la question serait préparée. Les membres du Leasing Member Forum en ont été informés le 24 avril 2024.

Le Leasing Committee attend le projet de circulaire avant de prendre d'autres mesures, mais a demandé à l'Administration de la TVA de pouvoir participer à la rédaction de la circulaire.

L'Administration centrale de la TVA a confirmé qu'elle soumettrait le projet de circulaire au secteur du leasing.

Majoration des droits d'enregistrement pour les contrats d'emphytéose et de superficie

Dans le cadre de l'élaboration du budget fédéral 2024, le droit d'enregistrement pour les contrats d'établissement d'un droit d'emphytéose ou d'un droit de superficie et de cession a été porté de 2 % à 5 % avec effet au 1^{er} janvier 2024.

Les droits d'emphytéose sont utilisés, entre autres, en cas d'emphytéoses suivies d'opérations de leaseback de bâtiments d'entreprise existants. Il s'agit essentiellement d'une forme de financement pour les PME qui cherchent à dégager des fonds de roulement, par exemple pour réaliser des investissements supplémentaires dans le cadre de la transition énergétique.

En outre, les droits d'emphytéose sont également utilisés lorsqu'au cours d'une même journée, une entreprise achète un bâtiment et qu'un droit d'emphytéose est établi en vue de financer ce bâtiment par le biais d'un leasing. Le leasing immobilier, par opposition au financement classique garanti par une hypothèque, permet de financer jusqu'à 90 % ou plus d'un bien immobilier. Dans le cas d'un financement classique, ce pourcentage est généralement limité à 70-75 %.

L'augmentation des droits d'enregistrement lors de l'établissement d'un droit d'emphytéose augmente considérablement les coûts de transaction de ces opérations de financement pour les PME, les privant de facto de la possibilité de se financer par le biais du leasing immobilier.

Le secteur du leasing avait contacté plusieurs organes politiques pour leur faire part de l'impact de l'augmentation des droits d'enregistrement sur les baux emphytéotiques sur les possibilités de financement des PME. Toutefois, le gouvernement fédéral précédent n'était pas disposé à y remédier.

Un nouveau gouvernement fédéral ayant été formé à la fin du mois de janvier 2025, de nouveaux contacts seront pris pour aborder les conséquences négatives de l'augmentation des droits d'enregistrement sur l'emphytéose et la superficie. En effet, il est entretemps apparu que cette augmentation pouvait entraver l'installation d'éoliennes et de panneaux solaires dans la mesure où l'augmentation des droits d'enregistrement sur la superficie s'applique également aux terrains sur lesquels sont implantés des parcs de panneaux solaires et des éoliennes. Les Régions pourraient ainsi avoir plus de mal à atteindre leurs objectifs en matière de climat.

Lutte contre la fraude

Les sociétés de leasing sont régulièrement confrontées à la fraude.

Un groupe de travail sur le leasing a identifié les différents mécanismes de fraude. Certaines données ont également été demandées pour saisir l'ampleur du problème.

L'objectif est de mettre au point des méthodes de lutte contre la fraude. Les méthodes possibles suivantes seront examinées :

- L'une des formes de fraude est la vente d'un véhicule appartenant à une société de leasing par le preneur de leasing. Lors de la vente d'une voiture d'occasion, le vendeur doit mettre un Car-Pass à la disposition de l'acheteur, même s'il s'agit d'un vendeur privé. L'indication du propriétaire de la voiture et/ou du fait que la voiture est « en leasing » sur le Car-Pass rendrait ce type de fraude beaucoup plus difficile. Le secteur du leasing a déjà eu des contacts avec Carpass à ce sujet et Carpass est ouvert à cette idée.
- Les compagnies d'assurance pourraient échanger entre elles des informations sur les fraudes. Febelfin rencontrera Assuralia afin de s'enquérir des conditions de cet échange que les sociétés de leasing souhaiteraient elles aussi mettre en place entre elles.
- Si la fraude pouvait être signalée en ligne à la police, des mesures pourraient être prises plus rapidement. La question sera examinée de savoir si le secteur du leasing financier pourrait prendre une initiative en ce sens conjointement avec Renta.
- La fraude peut également être combattue par le développement d'une plateforme numérique « order to payment » (cf. ci-dessus).

Arrêt de la Cour de Cassation du 21 février 2025 concernant le droit de propriété du bailleur

L'arrêt de la Cour de Cassation du 21 février 2025 se prononce sur le droit de propriété dans le cadre du leasing immobilier et son application en cas de faillite du preneur de leasing.

En bref, la Cour de Cassation a statué comme suit :

- Le droit de propriété du bailleur permet à celui-ci de récupérer le bien lors de la résiliation du contrat de bail en cas de défaillance du preneur. Ce droit de propriété ne sert pas seulement de garantie pour l'exécution de l'obligation de paiement par le preneur.
- Le bailleur reste propriétaire du bien jusqu'à ce que, à la fin du contrat de leasing, le preneur choisisse d'exercer l'option d'achat convenue.

- Si le preneur de leasing exerce l'option, il devient propriétaire. Dans le cas contraire, le bailleur reste propriétaire et le preneur doit restituer le bien à la fin du leasing (même si son obligation de paiement a été correctement exécutée).
- En cas de résiliation pour défaut du preneur, le bailleur peut récupérer le bien donné en leasing de manière anticipée et, ce faisant, n'est pas tenu de transférer la valeur du bien - qui dépasse le montant de la créance du bailleur - au preneur.

Il s'agit d'un très bel arrêt de principe qui confirme que le droit de propriété du bailleur n'est pas une simple sûreté destinée à garantir les créances en cas d'inexécution du preneur sur la base de laquelle le contrat est résilié de manière anticipée : le bailleur n'est donc pas tenu de remettre le solde au preneur dans un tel cas.

Journée d'étude Leasing 2024

Le 22 octobre 2024, l'ABL a organisé la journée d'étude annuelle pour ses membres. Quatre sujets d'actualité et passionnants ont été abordés :

- Rafael Alarcón Abeti, Senior Director, Financial Services & Sustainability chez Leaseurope a fait le point sur la transposition de Bâle IV dans le CRR et son impact sur le produit de leasing.
- Johan Lustig, Product Manager, Valuation Services, chez Mascus, a donné des explications sur les actifs électriques et l'évolution de leur valeur à l'avenir.
- François Klein, Climate Risk Consultant chez Climact, a décrit l'impact des risques climatiques sur les sociétés de leasing.
- Els Deboutte, cofondatrice de Make me Fly, a montré comment diriger de manière positive.

La journée d'étude a connu une forte participation. Une centaine de personnes y ont participé. La prochaine journée d'étude sera organisée le 23 octobre 2025 et sera également ouverte aux non-membres du Leasing Member Forum.

Évolution du nombre de membres

Le Leasing Member Forum comptait 27 membres effectifs et 6 membres associés à la fin de l'année 2024. Les membres effectifs ont le statut de société de leasing. Les entreprises qui fournissent des services aux sociétés de leasing peuvent devenir des membres associés du Leasing Member Forum.

En juillet 2024, Sambrelease a mis fin à son adhésion. Sambrelease était active dans le domaine du leasing immobilier, entre autres. Ces dernières années, Sambrelease n'a effectué de telles opérations qu'occasionnellement. Le Leasing Member Forum a accueilli un nouveau membre associé en 2024, à savoir Basikon.

Statistiques

Le marché du leasing en 2024

La **production totale (leasing mobilier et immobilier)** des membres du Febelfin Leasing Member Forum, sur la base de la signature du contrat, a augmenté de 1,8 % entre 2023 et 2024 et s'est élevée à **8,8 milliards EUR**. En 2024, la croissance de la production de leasing a été influencée négativement par les circonstances économiques moins favorables. Les deux années précédentes avaient en revanche enregistré un résultat très fort.

La production de leasing mobilier a progressé de 2,8 %, celle de leasing immobilier, sur la base de la signature du contrat, a diminué en 2024 de 8,8 % par rapport à l'année précédente.

Si l'on considère l'évolution du leasing mobilier par **type d'équipement**, une forte hausse s'observe au niveau de la production de leasing de véhicules utilitaires (+9,8 %), et en particulier de véhicules utilitaires lourds (> 3,5 tonnes) (+18,4 %). La production de leasing de voitures de tourisme a en revanche reculé de 5,7 %. Seule la production de leasing de voitures entièrement électriques a connu une augmentation en 2024 (+7,2 %). Plus de la moitié des voitures données en leasing en 2024 étaient entièrement électriques. La production de leasing pour ordinateurs et matériels de bureau a chuté de 23,3 % en 2024, après la forte année 2023. La production de leasing de machines et d'équipements industriels a augmenté de 6,7 % en 2024. Le nombre de contrats de leasing conclus dans le cadre de la production d'énergies renouvelables a également connu une nouvelle augmentation en 2024. Le montant total concerné s'élève à 127,3 millions d'euros. En outre, les sociétés de leasing financier ont également mis à disposition via le leasing pour des vélos et scooters électriques un montant de 132,5 millions d'euros.

En ce qui concerne les **catégories de clients**, plus de la moitié des contrats de leasing en 2024 concernent toujours le secteur des services (51,5 %), mais cette part continue de diminuer. En revanche, la part de la production de leasing à vocation industrielle a poursuivi son mouvement ascendant, passant de 30,3 % en 2023 à 32,0 % en 2024.

Les **PME** en particulier se tournent vers le leasing pour se financer. En 2024, 60 % du nombre total de nouveaux contrats de leasing ont été conclus avec des PME et 40 % avec des **grandes entreprises**.

Concernant le nombre de nouveaux contrats de leasing mobilier, subdivisés selon **l'importance du contrat**, la part des nouveaux contrats d'un montant jusqu'à 20.000 euros et d'un montant entre 20.000 et 50.000 euros est la même et est de l'ordre de 37,5%. La part du nombre de nouveaux contrats entre 50.000 et 100.000 euros a baissé de 16,4 % en 2023 à 15,2 % en 2024. A noter l'augmentation de la part des nouveaux contrats dont le montant est supérieur à 100 000 euros, qui est passée de 8,9 % en 2023 à 9,8 % en 2024.



L'enquête annuelle sur le leasing s'est aussi intéressée à la production de leasing mobilier en fonction du **canal d'apport** : en 2024 aussi, la majorité des contrats ont été obtenus via le canal bancaire (69,8 %); 26,1 % des nouveaux contrats ont été obtenus par le biais de vendors, et 4,1 % seulement, par apport direct.

Chez les membres du Leasing Member Forum, la part du **leasing financier on balance** dans la production totale de leasing mobilier s'élevait à 61,2 % en 2024; celle du **leasing financier off balance**, à 38,8 %.

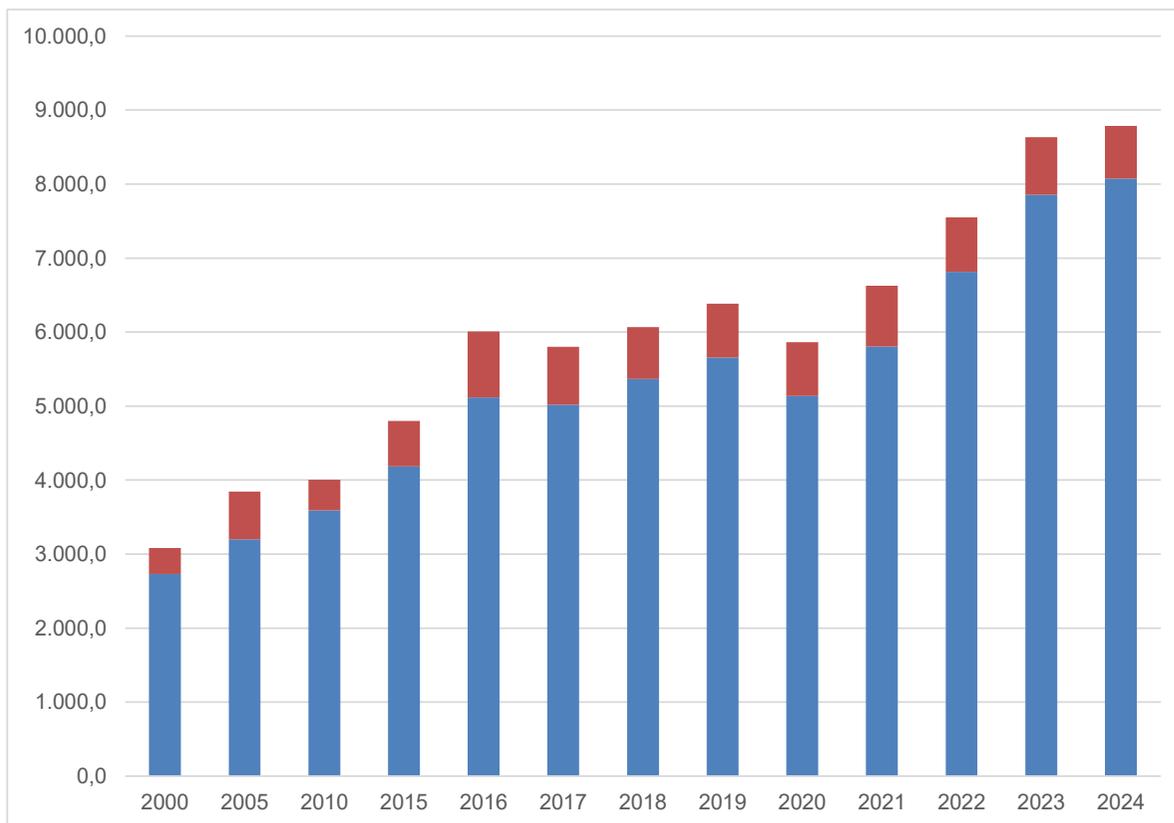
Fin 2024, l'**encours du leasing mobilier et immobilier était supérieur de 7,7 %** à celui de l'année précédente, avec un chiffre de **22,9 milliards d'euros**.

L'évolution de la production de leasing est liée à l'évolution des investissements consentis par les entreprises. Les **investissements bruts en actifs fixes des entreprises** en prix courants ont progressé de 3 % en 2024. Comme la production de leasing parmi les membres du Leasing Member Forum n'a progressé que de 1,8 %, le **degré de pénétration**, c'est-à-dire le rapport entre la production de leasing et les investissements bruts en actifs fixes des entreprises, a enregistré une légère baisse, de 8,7 % en 2023 à 8,6 % en 2024.

Production totale du Leasing Member Forum*

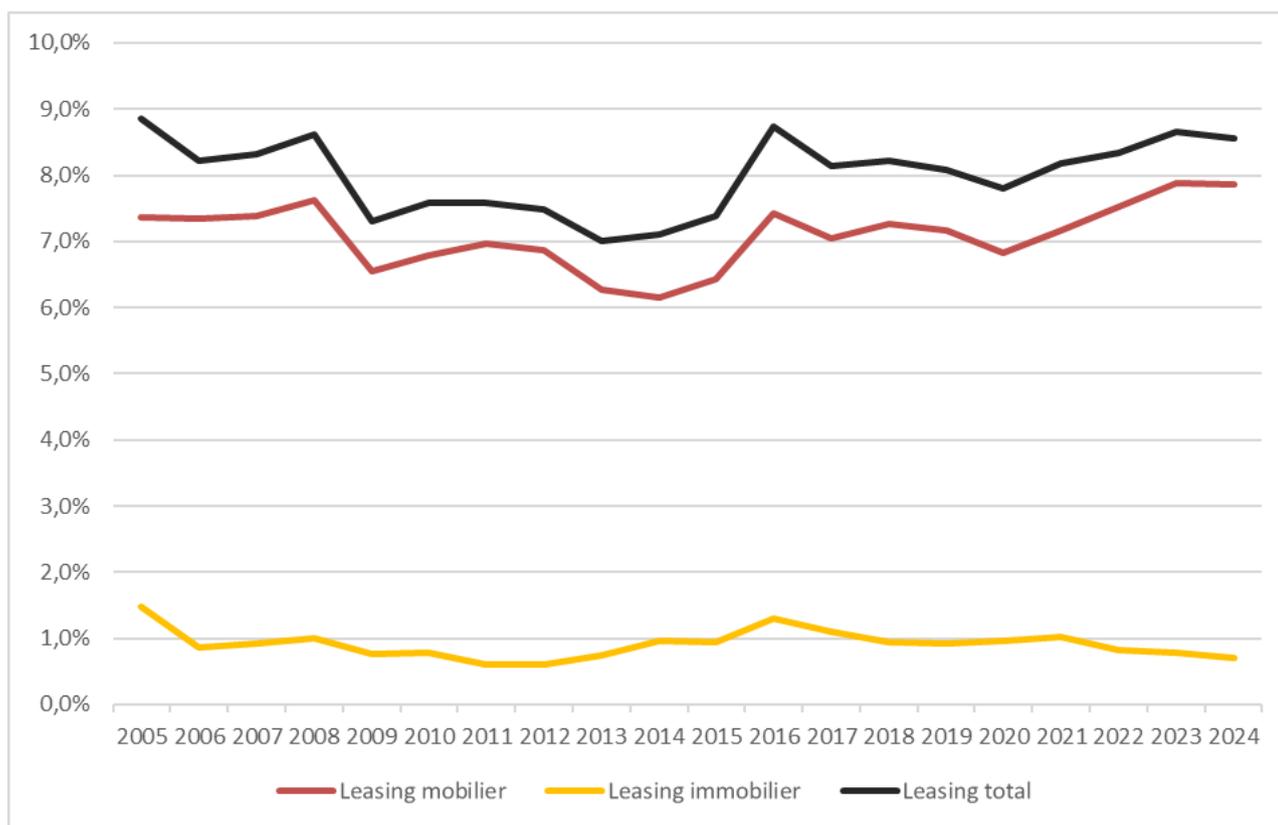
montants en millions d'EUR	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024/2023 (en %)
Leasing mobilier	2.729,0	3.200,9	3.590,8	4.184,9	5.116,4	5.020,7	5.366,6	5.657,2	5.137,4	5.803,7	6.812,8	7.853,9	8.075,0	2,8%
Leasing immobilier	351,9	644,0	414,7	615,5	893,3	779,3	701,7	725,2	725,6	824,0	736,6	780,9	712,3	-8,8%
GRAND TOTAL	3.080,9	3.844,9	4.005,5	4.800,5	6.009,6	5.800,1	6.068,4	6.382,4	5.863,0	6.627,7	7.549,4	8.634,8	8.787,3	1,8%

Production du leasing mobilier et immobilier (en millions d'EUR)



* Sur base de la signature du contrat

Degré de pénétration du leasing (1) (membres Leasing Member Forum)



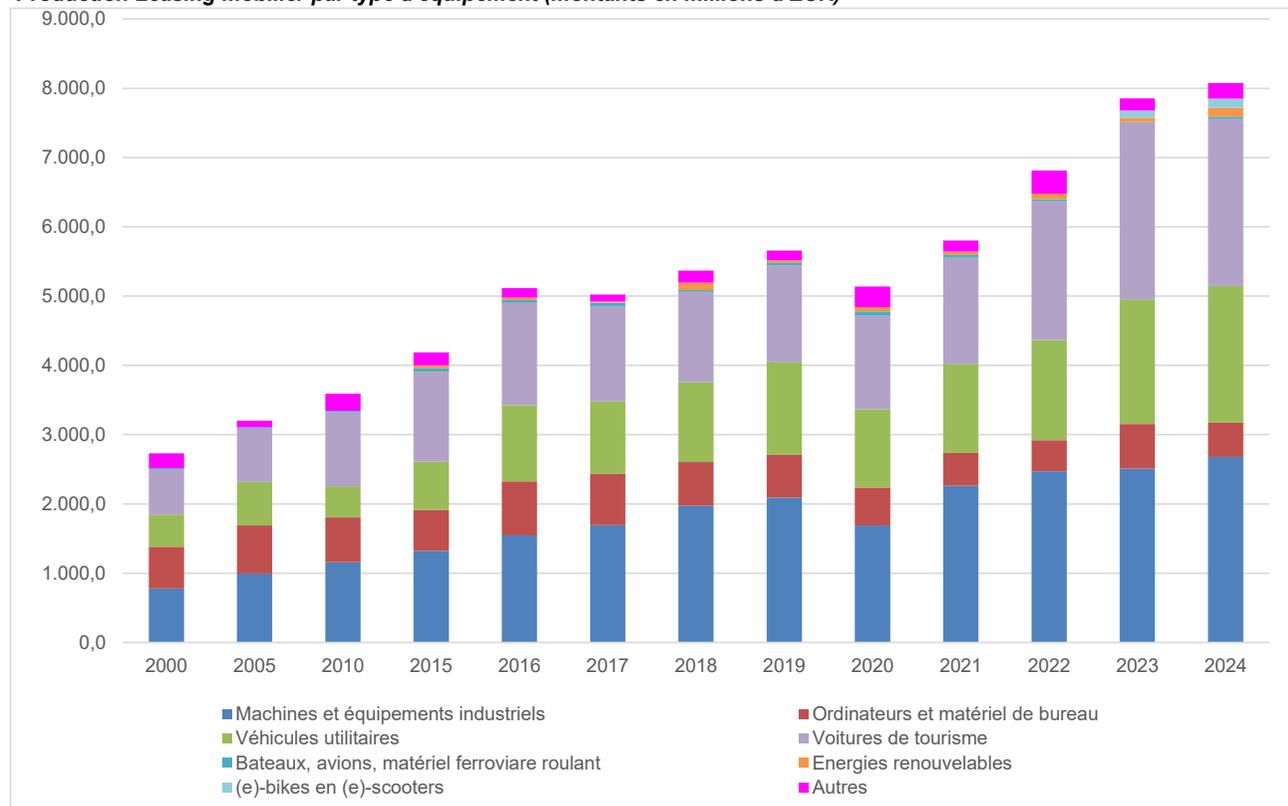
(1) Production annuelle de leasing par rapport à la formation brute de capital fixe des entreprises.

Leasing mobilier: production par type d'équipement

montants en millions d'EUR	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024/2023 (en %)
Machines et équipements industriels	780,3	994,5	1.159,3	1.323,2	1.547,0	1.694,3	1.977,5	2.091,1	1.689,7	2.264,4	2.468,6	2.509,4	2.678,0	6,7%
Ordinateurs et matériel de bureau	600,4	695,8	646,7	588,2	777,0	740,8	625,4	617,5	545,3	471,7	453,0	645,9	495,2	-23,3%
Véhicules utilitaires	464,9	627,1	449,6	701,9	1.099,9	1.046,9	1.153,3	1.345,6	1.130,5	1.288,1	1.444,7	1.795,1	1.970,3	9,8%
Voitures de tourisme	657,8	770,6	1.063,7	1.292,7	1.475,7	1.372,6	1.302,7	1.391,7	1.350,2	1.530,5	2.000,4	2.558,5	2.412,2	-5,7%
Bateaux, avions, matériel ferroviare roulant	14,3	16,2	24,3	48,7	41,2	50,4	27,4	33,1	59,8	39,8	31,4	4,7	34,5	630,4%
Energies renouvelables	0,0	0,0	0,0	47,6	38,6	15,6	107,8	39,2	64,7	50,3	80,9	61,9	127,3	105,7%
(e)-bikes en (e)-scooters	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	102,0	132,5	29,9%
Autres	211,4	96,7	247,2	182,7	137,0	100,2	172,6	139,0	297,2	158,9	333,7	176,4	225,0	27,5%
TOTAL	2.729,0	3.200,9	3.590,8	4.184,9	5.116,4	5.020,7	5.366,6	5.657,2	5.137,4	5.803,7	6.812,8	7.853,9	8.075,0	2,8%

in % van het totaal	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Machines et équipements industriels	28,6%	31,1%	32,3%	31,6%	30,2%	33,7%	36,8%	37,0%	32,9%	39,0%	36,2%	32,0%	33,2%
Ordinateurs et matériel de bureau	22,0%	21,7%	18,0%	14,1%	15,2%	14,8%	11,7%	10,9%	10,6%	8,1%	6,6%	8,2%	6,1%
Véhicules utilitaires	17,0%	19,6%	12,5%	16,8%	21,5%	20,9%	21,5%	23,8%	22,0%	22,2%	21,2%	22,9%	24,4%
Voitures de tourisme	24,1%	24,1%	29,6%	30,9%	28,8%	27,3%	24,3%	24,6%	26,3%	26,4%	29,4%	32,6%	29,9%
Bateaux, avions, matériel ferroviare roulant	0,5%	0,5%	0,7%	1,2%	0,8%	1,0%	0,5%	0,6%	1,2%	0,7%	0,5%	0,1%	0,4%
Energies renouvelables	0,0%	0,0%	0,0%	1,1%	0,8%	0,3%	2,0%	0,7%	1,3%	0,9%	1,2%	0,8%	1,6%
(e)-bikes en (e)-scooters	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,3%	1,6%
Autres	7,7%	3,0%	6,9%	4,4%	2,7%	2,0%	3,2%	2,5%	5,8%	2,7%	4,9%	2,2%	2,8%
TOTAL	100,0%												

Production Leasing mobilier par type d'équipement (montants en millions d'EUR)

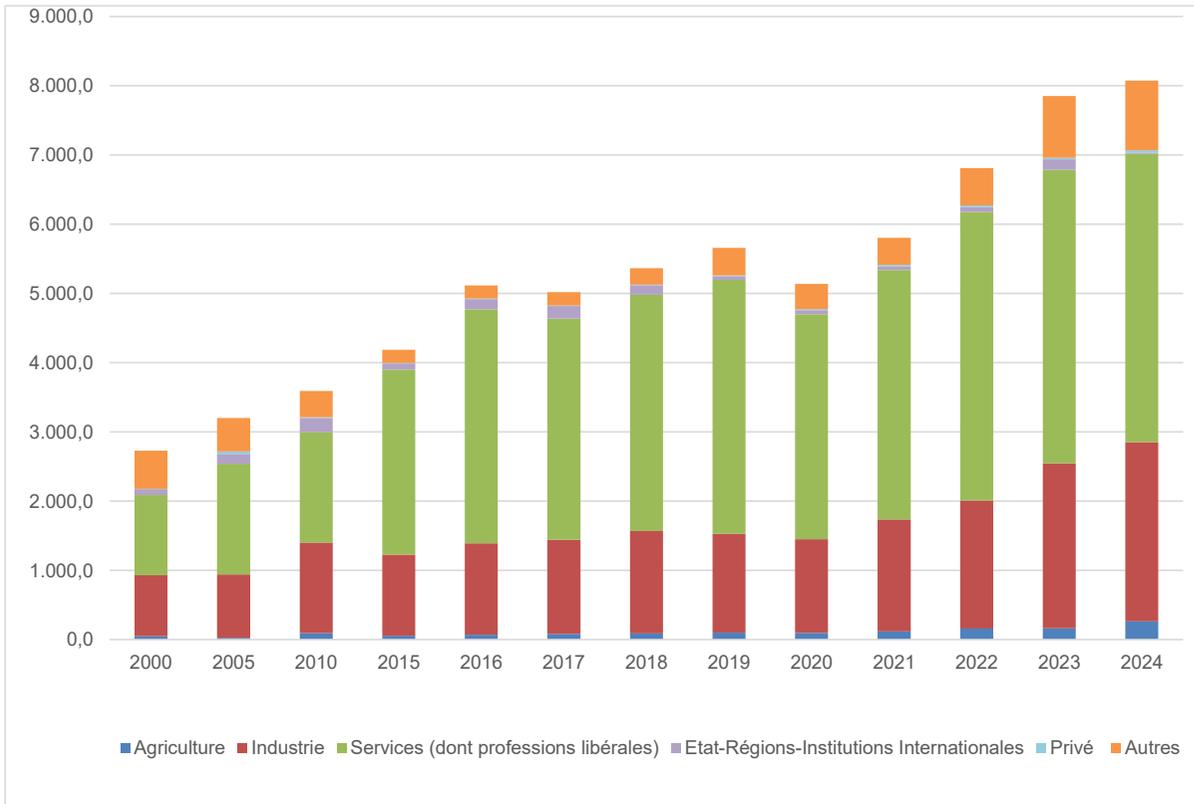


Leasing mobilier par type de clients

montants en millions d'EUR	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024/2023 (en %)
Agriculture	48,7	27,8	92,8	54,7	69,7	80,2	87,8	100,7	98,3	119,9	158,5	164,5	265,4	61,3%
Industrie	882,5	913,1	1.308,3	1.170,9	1.320,3	1.361,3	1.481,5	1.426,5	1.350,0	1.616,8	1.849,9	2.380,9	2.587,6	8,7%
Services (dont professions libérales)	1.159,7	1.597,2	1.595,1	2.673,6	3.378,5	3.194,9	3.414,1	3.669,0	3.251,3	3.603,2	4.171,8	4.238,7	4.161,9	-1,8%
Etat-Régions-Institutions Internationales	85,2	142,7	206,1	89,1	149,9	183,3	135,4	52,6	58,1	51,6	69,5	154,5	19,5	-87,4%
Privé	3,6	37,8	9,2	9,7	7,2	7,6	7,9	10,9	14,9	21,8	22,1	22,8	33,4	47,0%
Autres	549,4	482,3	379,3	187,0	190,8	193,4	240,0	397,6	364,8	390,4	541,0	892,6	1.007,2	12,8%
TOTAL	2.729,0	3.200,9	3.590,8	4.184,9	5.116,4	5.020,7	5.366,6	5.657,2	5.137,4	5.803,7	6.812,8	7.853,9	8.075,0	2,8%

en % du total	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Agriculture	1,8%	0,9%	2,6%	1,3%	1,4%	1,6%	1,6%	1,8%	1,9%	2,1%	2,3%	2,1%	3,3%
Industrie	32,3%	28,5%	36,4%	28,0%	25,8%	27,1%	27,6%	25,2%	26,3%	27,9%	27,2%	30,3%	32,0%
Services (dont professions libérales)	42,5%	49,9%	44,4%	63,9%	66,0%	63,6%	63,6%	64,9%	63,3%	62,1%	61,2%	54,0%	51,5%
Etat-Régions-Institutions Internationales	3,1%	4,5%	5,7%	2,1%	2,9%	3,7%	2,5%	0,9%	1,1%	0,9%	1,0%	2,0%	0,2%
Privé	0,1%	1,2%	0,3%	0,2%	0,1%	0,2%	0,1%	0,2%	0,3%	0,4%	0,3%	0,3%	0,4%
Autres	20,1%	15,1%	10,6%	4,5%	3,7%	3,9%	4,5%	7,0%	7,1%	6,7%	7,9%	11,4%	12,5%
TOTAL	100,0%												

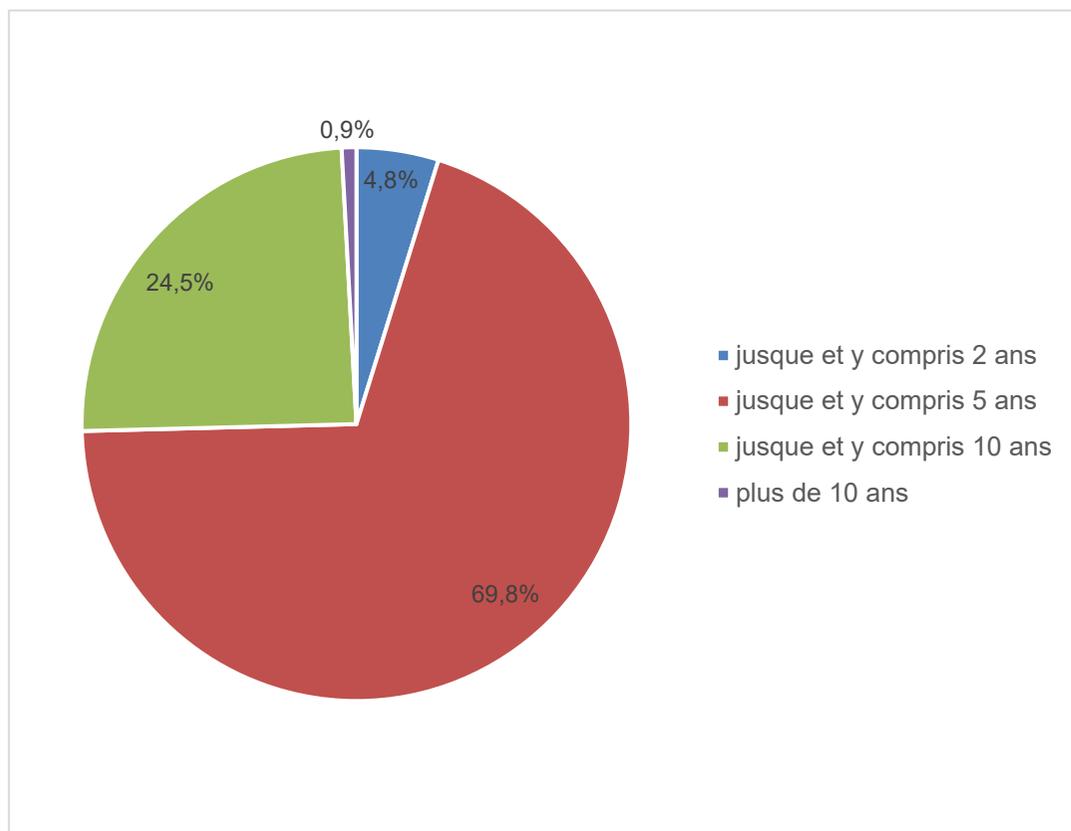
Production du leasing mobilier en fonction du type de client (en millions d'EUR)



Production du leasing mobilier en fonction de la durée contractuelle (montants en millions d'EUR)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024/2023 (en %)
jusque et y compris 2 ans	444,8	635,4	525,7	623,2	493,7	397,1	385,8	296,3	346,6	390,0	12,5%
jusque et y compris 5 ans	2.997,2	3.650,1	3.624,0	3.732,2	3.767,5	3.428,1	4.119,4	4.931,7	5.812,0	5.634,0	-3,1%
jusque et y compris 10 ans	654,4	782,6	836,1	969,9	1.327,9	1.254,3	1.264,8	1.542,8	1.638,5	1.981,3	20,9%
plus de 10 ans	88,6	48,2	34,9	41,2	68,2	58,0	33,8	42,1	56,8	69,6	22,6%
TOTAL	4.184,9	5.116,4	5.020,7	5.366,6	5.657,2	5.137,4	5.803,7	6.812,8	7.853,9	8.075,0	2,8%

Production leasing mobilier en fonction de la durée contractuelle (2024)

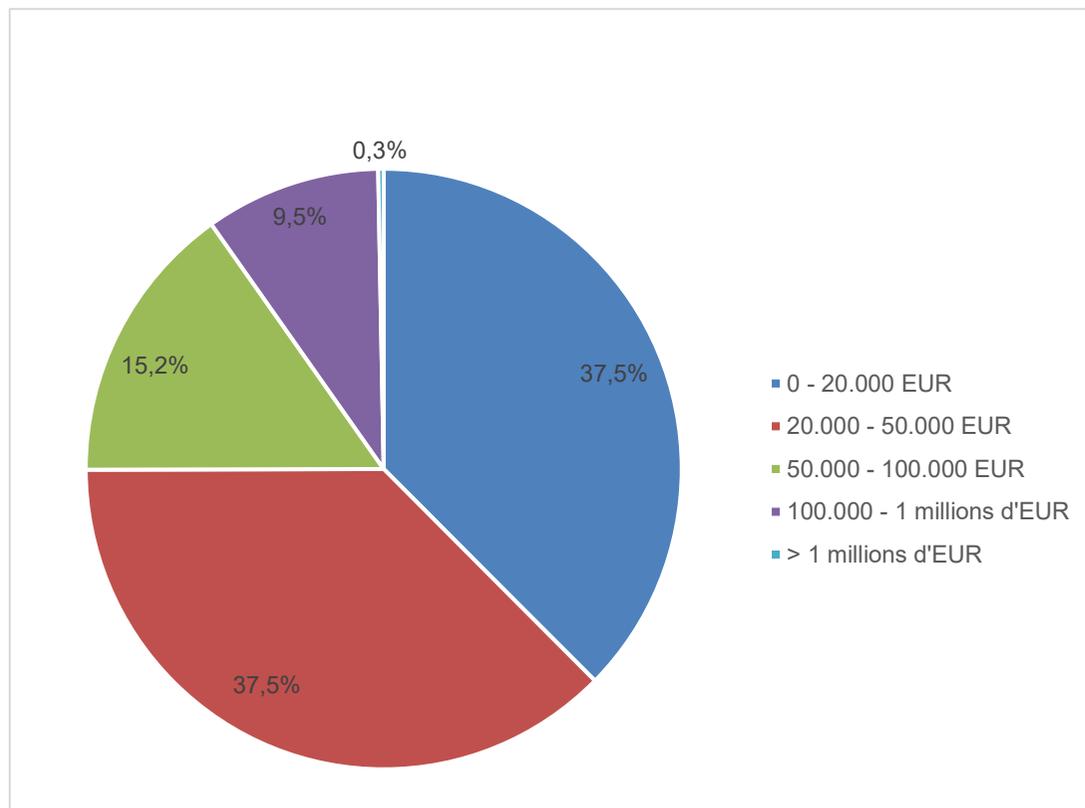


Production du leasing mobilier en fonction de la grandeur du montant (nombre de contrats, en unités)

	2021	2022	2023	2024
0 - 20.000 EUR	46.995	48.483	56.853	56.528
20.000 - 50.000 EUR	45.805	47.514	58.406	56.599
50.000 - 100.000 EUR	16.085	21.816	25.313	22.967
100.000 - 1 millions d'EUR	9.642	11.627	13.281	14.367
> 1 millions d'EUR	327	402	403	450
TOTAL	118.854	129.842	154.256	150.911

2024/2023 (en %)
-0,6%
-3,1%
-9,3%
8,2%
11,7%
-2,2%

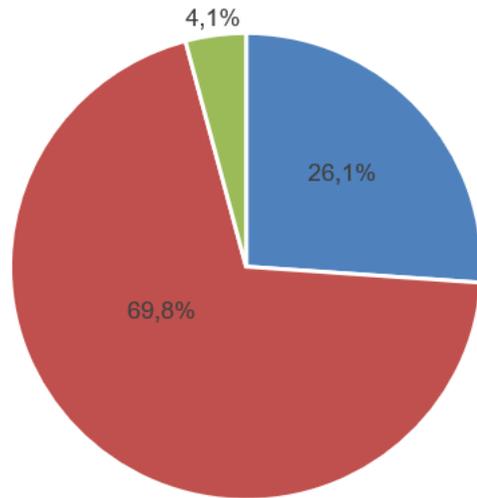
Production du leasing mobilier en fonction de la grandeur du montant (2024)



Production du leasing mobilier en fonction du canal d'apport

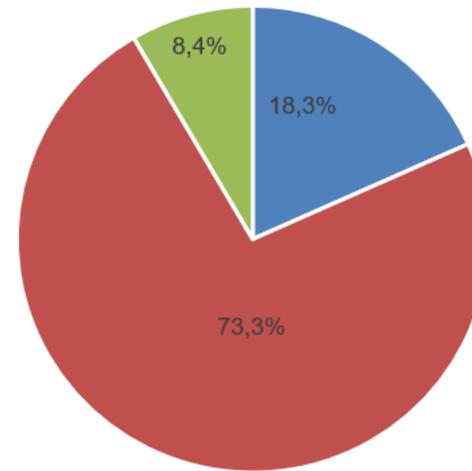
	Nombre de contrats (en unités)						Montants (en millions d'EUR)					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Via les vendors	32.254	30.411	34.104	34.462	38.619	39.380	1.151,5	1.028,2	1.163,1	1.316,3	1.578,6	1.479,3
Via le canal bancaire	74.732	67.522	77.157	86.761	105.335	105.277	4.136,6	3.757,9	4.170,0	4.929,8	5.387,0	5.915,6
Par apport direct	6.754	5.909	7.593	8.619	10.302	6.254	369,1	351,3	470,6	566,6	888,3	680,1
TOTAL	113.740	103.842	118.854	129.842	154.256	150.911	5.657,2	5.137,4	5.803,7	6.812,8	7.853,9	8.075,0

Nombre de contrats (part en total, en %) (2024)



■ Via les vendors ■ Via le canal bancaire ■ Par apport direct

Montants (part en total, en %) (2024)

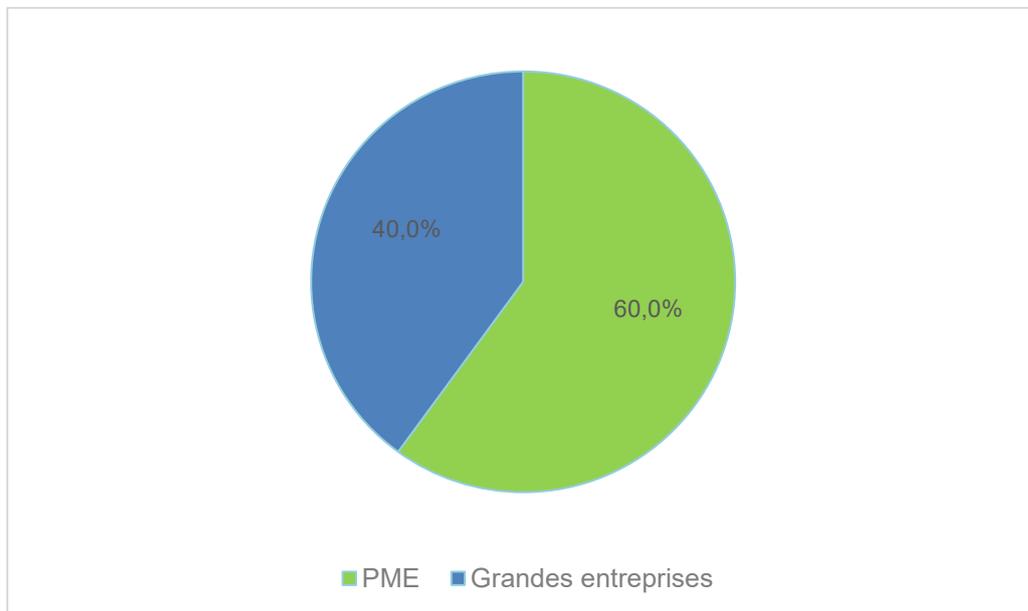


■ Via les vendors ■ Via le canal bancaire ■ Par apport direct

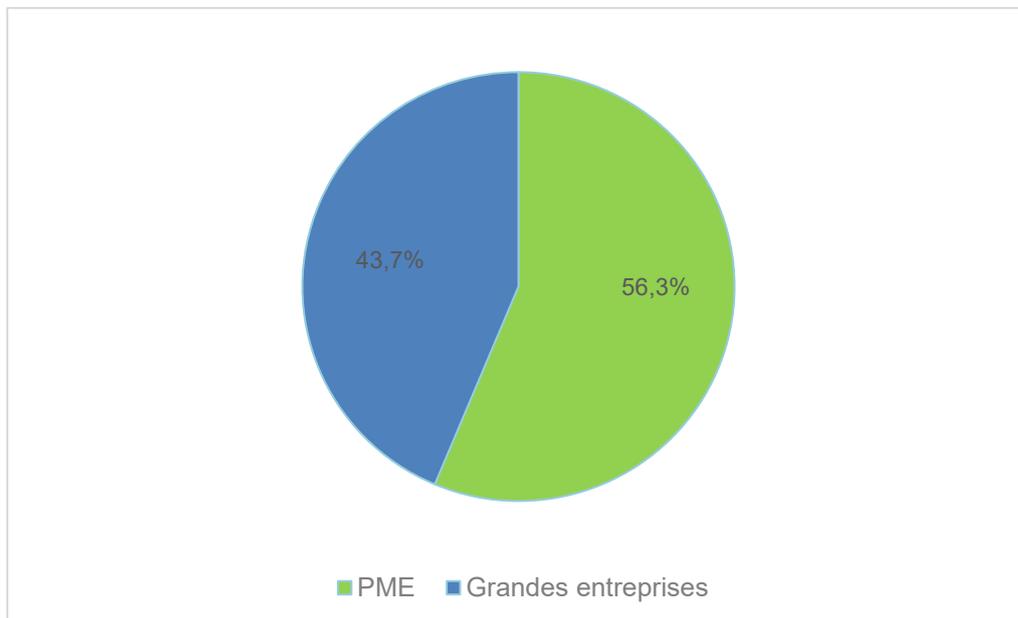
Leasing mobilier ventilée par PME et grandes entreprises
(production, nombre en unités et montants en millions d'EUR)

	2024	
	Nombre de contrats	Montants
PME	89.548	4.514
Grandes entreprises	59.605	3.500
TOTAL	149.153	8.014

Nombre de contrats (part en total, en %)



Montants (part en total, en %)



Voitures de tourisme et véhicules utilitaires
(production, nombre en unités et montants en millions d'EUR)

	2023		2024	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
VOITURES DE TOURISME				
Nouvelles voitures	51.209	2.350,6	46.890	2.221,6
Voitures d'occasion	4.624	207,9	4.238	190,5
TOTAL	55.833	2.558,5	51.128	2.412,2
Moteur à combustion	20.475	801,9	15.250	655,8
* Diesel	14.282	585,4	10.954	477,4
* Essence	6.193	216,5	4.296	178,4
Hybride	12.438	603,4	9.606	521,7
Entièrement électrique	22.787	1.147,5	26.161	1.230,0
Autre (par ex. GPL, Hydrogène, GNC, GNL)	133	5,8	111	4,6
TOTAL	55.833	2.558,5	51.128	2.412,2
VEHICULES UTILITAIRES				
Véhicules utilitaires légers (<= 3,5 tonnes)	20.956	825,7	20.667	821,8
Véhicules utilitaires lourds (> 3,5 tonnes)	9.009	969,4	9.546	1.147,5
TOTAL	29.965	1.795,1	30.213	1.969,3
Véhicules utilitaires neufs	27.843	1.702,1	27.681	1.841,7
Véhicules utilitaires d'occasion	2.122	93,0	2.532	127,6
TOTAL	29.965	1.795,1	30.213	1.969,3
Véhicules utilitaires légers (<= 3,5 tonnes) dont	20.956	825,7	20.667	821,8
- Moteur à combustion	20.645	811,4	20.128	795,4
* Diesel	20.478	804,8	19.796	783,9
* Essence	167	6,7	332	11,5
- Hybride	0	0,0	41	1,9
- Entièrement électrique	279	12,0	335	14,3
- Autre (par ex. GPL, Hydrogène, GNC, GNL)	32	2,3	163	10,3
Véhicules utilitaires lourds (> 3,5 tonnes) dont	9.009	969,4	9.546	1.147,5
- Camions, tracteurs, etc.	8.535	903,8	9.121	1.050,9
- Bus et autocars	474	65,6	425	96,5
TOTAL	29.965	1.795,1	30.213	1.969,3

**Voitures de tourisme et véhicules utilitaires
(production, en % du total)**

	2023		2024	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
VOITURES DE TOURISME				
Nouvelles voitures	91,7%	91,9%	91,7%	92,1%
Voitures d'occasion	8,3%	8,1%	8,3%	7,9%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Moteur à combustion				
* Diesel	25,6%	22,9%	21,4%	19,8%
* Essence	11,1%	8,5%	8,4%	7,4%
Hybride	22,3%	23,6%	18,8%	21,6%
Entièrement électrique	40,8%	44,8%	51,2%	51,0%
Autre (par ex. GPL, Hydrogène, GNC, GNL)	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
VEHICULES UTILITAIRES				
Véhicules utilitaires légers (<= 3,5 tonnes)	69,9%	46,0%	68,4%	41,7%
Véhicules utilitaires lourds (> 3,5 tonnes)	30,1%	54,0%	31,6%	58,3%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Véhicules utilitaires neufs	92,9%	94,8%	91,6%	93,5%
Véhicules utilitaires d'occasion	7,1%	5,2%	8,4%	6,5%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Véhicules utilitaires légers (<= 3,5 tonnes) dont				
- Moteur à combustion				
* Diesel	97,7%	97,5%	95,8%	95,4%
* Essence	0,8%	0,8%	1,6%	1,4%
- Hybride	0,0%	0,0%	0,2%	0,2%
- Entièrement électrique	1,3%	1,5%	1,6%	1,7%
- Autre (par ex. GPL, Hydrogène, GNC, GNL)	0,2%	0,3%	0,8%	1,2%
Véhicules utilitaires lourds (> 3,5 tonnes) dont				
- Camions, tracteurs, etc.	94,7%	93,2%	95,5%	91,6%
- Bus et autocars	5,3%	6,8%	4,5%	8,4%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Evolution du leasing immobilier par type d'immobilier (production)* (montants en millions d'EUR)

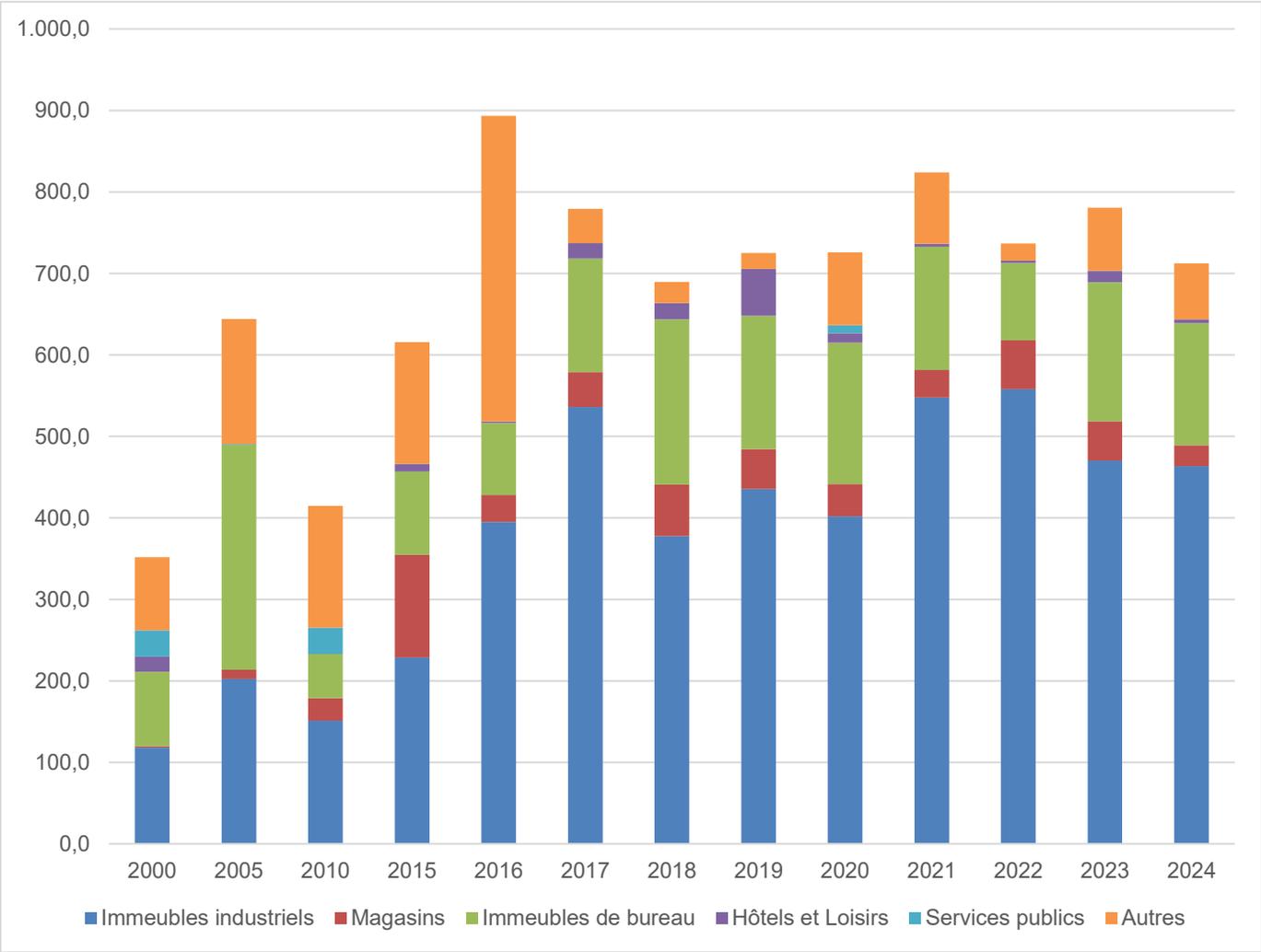
	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024/2023
Immeubles industriels	117,9	202,3	151,1	228,6	395,1	536,2	377,8	435,3	401,8	547,7	558,1	470,2	463,4	-1,4%
Magasins	1,9	11,4	27,8	126,5	32,9	42,9	63,1	49,3	39,6	33,8	59,8	48,4	25,6	-47,0%
Immeubles de bureau	91,4	275,9	54,0	101,7	88,4	139,0	202,6	163,5	173,6	151,2	94,9	170,6	149,9	-12,2%
Hôtels et Loisirs	18,5	0,4	0,0	9,5	1,8	19,1	20,0	57,5	11,7	3,8	2,8	13,6	4,6	-66,5%
Services publics	32,3	0,7	32,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	9,7	0,0	0,0	0,4	0,0	
Autres	90,0	153,4	149,3	149,3	375,1	42,1	25,8	19,7	89,3	87,5	21,1	77,6	68,7	-11,5%
TOTAL	351,9	644,0	414,7	615,5	893,3	779,3	689,3	725,2	725,6	824,0	736,6	780,9	712,3	-8,8%

Leasing immobilier par type d'immeubles (production)* : répartition leasing financier on balance & off balance (montants en millions d'EUR) (2024)

	On balance	Off balance	Totaal
Immeubles industriels	231,3	232,1	463,4
Magasins	16,0	9,6	25,6
Immeubles de bureau	96,6	53,2	149,9
Hôtels et Loisirs	4,6	0,0	4,6
Services publics	0,0	0,0	0,0
Autres	40,9	27,9	68,7
TOTAL	389,4	322,9	712,3

* Sur base de la signature du contrat

Leasing immobilier par type d'immobilier (en millions d'EUR)*



* Sur base de la signature du contrat

Leasing mobilier et immobilier : encours (montants en millions d'EUR, nombre en unités)

	2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024		2024/2023	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant												
LEASING MOBILIER	332.523	11.132,4	370.485	12.333,9	388.170	12.740,7	420.811	13.191,6	441.570	14.312,2	486.440	16.269,0	521.376	17.749,5	7,2%	9,1%
LEASING IMMOBILIER	2.960	5.041,2	2.967	520,7	3.019	4.849,2	3.043	4.764,6	3.004	4.793,4	3.022	4.962,1	3.126	5.115,2	3,4%	3,1%
TOTAL	335.483	16.173,6	373.452	12.854,6	391.189	17.589,9	423.854	17.956,1	444.574	19.105,5	489.462	21.231,0	524.502	22.864,7	7,2%	7,7%